

Date de dépôt : 9 avril 2013

- a) **RD 852-B** **Rapport de la Commission de contrôle de gestion chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les priorités de la politique cantonale de soutien à la Genève internationale**
- b) **M 2138** **Proposition de motion de M^{mes} et MM. Bertrand Buchs, Jacques Béné, Anne Marie von Arx-Vernon, Gabriel Barrillier, Alain Charbonnier, Antoine Droin, Sophie Forster Carbonnier, Claude Jeanneret, Patricia Läser, Pierre Losio, Patrick Lussi, Morgane Odier-Gauthier, Ivan Slatkine, Roger Golay et Francis Walpen : Une révision de la loi sur les relations et le développement de la Genève internationale est nécessaire**

Rapport de M. Bertrand Buchs

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission de contrôle de gestion a consacré trois séances à cet objet, le 8 octobre 2012, le 25 février et le 8 avril 2013. La Présidence a été assurée par MM. Antoine Droin et Bertrand Buchs, assistés par M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique. Le procès-verbal a été tenu de manière précise par M^{mes} Karine Kohler et Amandine Duperrier que la commission remercie chaleureusement.

Mémorial

Ce rapport a été déposé le 11 novembre 2010. Il a été traité par le Grand Conseil dans sa séance du 16 décembre 2010 et renvoyé, après débats, par 74 oui (unanimité) à la Commission des affaires communales, régionales et internationales (CACRI). Le rapport, de M. Philippe Morel, a été déposé le

7 février 2012. Le débat en plénière a eu lieu le 15 mars 2012. Il a été décidé, par 79 oui (unanimité), de renvoyer ce rapport à la Commission de contrôle de gestion.

Séance du 8 octobre 2012

Audition de M. le conseiller d'Etat Pierre Maudet, de M. Olivier Couteau, délégué aux relations de la Genève internationale, et de M. Marc Antille, directeur du contrôle interne au DS

M. Maudet désire attendre le vote de la nouvelle constitution avant d'agir sur la gouvernance et la structure de la Genève internationale, sachant que le futur département présidentiel intégrera cette entité.

Selon lui, différents niveaux d'intervention sont requis pour avancer sur la politique publique visant à promouvoir la Genève internationale :

Le niveau politique : Il est essentiel d'avoir un seul référent politique.

Le niveau stratégique : Il existe actuellement un déficit au niveau du pilotage stratégique. Il estime que le dispositif de gouvernance de la Genève internationale doit intégrer ce paramètre à la faveur d'une commission consultative avec des acteurs qui se sentent impliqués fortement dans le pilotage et qui peuvent prendre des mesures ou entamer des actions qui visent à diminuer les effets négatifs collatéraux des tendances et pouvoir agir en amont.

Le niveau opérationnel : Il est essentiel d'avoir quelques ressources à disposition pour réellement travailler en opérationnel sous les ordres du Conseil d'Etat.

Un commissaire (L) rappelle que la Commission de contrôle de gestion (CCG) se préoccupe de la Genève internationale depuis 2008 et qu'elle a à chaque fois fait remarquer qu'il n'existait pas de coordination entre les différents acteurs concernés.

M. Maudet déclare avoir le même sentiment quant à l'absence de répartition claire des rôles, à un manque de leadership politique et de politique commune forte.

Un commissaire (L) s'étonne que la Confédération ne soit impliquée qu'en dernier lieu alors que, selon lui, il s'agit d'abord d'une affaire de la Confédération et que l'implication du conseiller fédéral chargé du DFAE est fondamentale pour l'avenir de la Genève internationale.

M. Maudet répond qu'il existe une forte relation entre Berne et Genève. Il rencontre régulièrement le conseiller fédéral chargé du DFAE et le Groupe Permanent conjoint se réunit au moins 4 fois par an.

Séance du 25 février 2013

La CCG a attendu la remise du rapport de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) pour se ressaisir de ce rapport.

Elle a décidé d'écrire une motion de commission qui reprendra toutes les constatations et critiques de la CCE et de la lier à ce rapport.

Elle demande un renvoi de ce rapport au Conseil d'Etat, comme le recommandait déjà la CACRI.

Séance du 8 avril 2013

Lors de sa séance, la commission confirme le refus et le renvoi du RD 852 au Conseil d'Etat par :

Pour : 12 (1 UDC, 2 PDC, 2 R, 2 L, 1 S, 1 MCG, 3 Ve)

Contre : 0

Abstention : 0

Le RD 852 est donc refusé et renvoyé au Conseil d'Etat.

Dans la même séance, la commission adopte la proposition de motion 2138 et donc son renvoi au Conseil d'Etat par :

Pour : 13 (1 UDC, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 S, 1 MCG, 3 Ve)

Contre : 0

Abstention : 0

Le renvoi au Conseil d'Etat de la proposition de motion 2138 est donc accepté.

Suite à ces délibérations la Commission de contrôle de gestion vous propose de suivre ses recommandations.

Préavis sur la catégorie de débat

La commission préavise le traitement de cet objet en catégorie III (extraits).

Secrétariat du Grand Conseil**M 2138**

Proposition présentée par la Commission de contrôle de gestion :

M^{mes} et MM. Bertrand Buchs, Jacques Béné, Anne Marie von Arx-Vernon, Gabriel Barrillier, Alain Charbonnier, Antoine Droin, Sophie Forster Carbonnier, Claude Jeanneret, Patricia Läser, Pierre Losio, Patrick Lussi, Morgane Odier-Gauthier, Ivan Slatkine, Roger Golay et Francis Walpen

Date de dépôt : 18 mars 2013

Proposition de motion**Une révision de la loi sur les relations et le développement de la Genève internationale est nécessaire**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'importance de la Genève internationale pour la canton de Genève et pour la Suisse d'un point de vue historique, humain, politique et économique ;
- la loi sur les relations et le développement de la Genève internationale (LGI) entrée en vigueur le 1^{er} mars 2005 ;
- la loi fédérale sur l'Etat hôte (LEH) du 22 juin 2007 ;
- la nouvelle constitution genevoise qui engage l'Etat à soutenir « la vocation internationale de Genève en tant que centre de dialogue, de décision et de coopération internationale » (art. 146) ;
- le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les priorités de la politique cantonale de soutien à la Genève internationale (RD 852) ;
- l'évaluation de la loi sur les relations et le développement de la Genève internationale par la Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) du 20 décembre 2012 ;

- la diversité des acteurs intervenant dans la cadre de la Genève internationale (le bureau du délégué à la Genève internationale, le service du protocole, le groupe interdépartemental aux affaires internationales, le groupe permanent conjoint Confédération-canton sur les priorités de la Genève internationale, la Ville de Genève, la Mission suisse) ;

invite le Conseil d'Etat

- à présenter dans les meilleurs délais au Grand Conseil une révision de la LGI afin de créer une direction aux affaires de la Genève internationale rattachée au futur département présidentiel pour permettre de regrouper toutes les compétences au sein d'un même organisme, permettant de résoudre le problème posé actuellement par un éclatement des responsabilités et un manque remarqué de coordination ;
- à considérer que la Genève internationale fait partie naturellement du tissu économique et humain de la République et canton de Genève, qu'elle est un partenaire essentiel au futur développement du Grand Genève, en l'intégrant comme une politique publique à part entière ;
- à tout faire pour promouvoir une relation forte et naturelle entre les citoyens genevois et les membres de la Genève internationale ;
- à favoriser les échanges avec la Confédération helvétique pour défendre d'une unique voix la Genève internationale ;
- à demander à la Confédération helvétique de faire preuve d'inventivité et d'audace pour défendre la place de Genève et de la Suisse sur le plan international ;
- à réaffirmer haut et fort l'importance de l'Esprit de Genève comme fondement de la République et canton de Genève.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

31 organisations internationales, 171 Missions permanentes (sur 195 Etats reconnus par l'ONU), 257 ONG, 40 000 employés et accompagnants, 8,6 % des emplois à Genève, 5 % du PIB genevois, 2,5 milliards de retombées économiques pour la Suisse : ces chiffres parlent d'eux-mêmes. La République et canton de Genève ne peut pas se passer de la Genève internationale.

Mais ce n'est pas seulement une question d'argent, mais aussi une vision du Monde et des relations entre les Hommes que la République de Genève a développée et que nous appelons l'Esprit de Genève.

La présence de la SDN puis de l'ONU sur le territoire de notre canton n'est pas un divin hasard mais la conséquence de cette philosophie.

Perdre la Genève internationale signifierait que la République et canton de Genève a perdu son âme.

Malheureusement, le temps passant, nos relations avec la Genève internationale sont devenues normales, banales, allant de soi et la routine s'est installées. Nous sommes devenus des voisins qui vivent en bons termes mais qui s'ignorent. Ce constat est encore plus criant pour le reste de la Suisse. Que signifie, pour un Grison, un Zougois ou un Thurgovien, la Genève internationale ?

Le Monde change, il est plus facile de se déplacer, les fonctionnaires internationaux sont souvent nommés pour un court laps de temps, l'Asie demande avec insistance de pouvoir obtenir le siège de certaines organisations internationales. Les avantages financiers concédés par certains Etats sont plus qu'intéressants pour l'ONU qui connaît de gros problèmes pécuniaires. La perte du pouvoir d'achat (baisse du dollar par rapport au franc suisse) et la difficulté de se loger posent problème. Se déplacer devient difficile. La rénovation des bâtiments des organisations internationales vont coûter très cher.

Pour toutes ces raisons, il faut que la République et canton de Genève et la Confédération soient présentes et actives.

La Genève internationale doit être une politique publique prioritaire pour l'Etat de Genève et la Confédération. Il ne suffit pas de la penser. Il faut le dire haut et fort en investissant (la seule rénovation des bâtiments va coûter

plus d'un milliard de francs), en clarifiant les compétences, en facilitant les démarches, en réaffirmant jour après jour le rôle historique de Genève.

Le rapport de la CEPP sur la Genève internationale, demandé par la Commission de contrôle de gestion du Grand Conseil, permet de faire certains constats :

- l'éclatement des responsabilités et des compétences entre différents services de l'Etat, la Ville de Genève et la Confédération ;
- l'absence de cahier des charges.

La nouvelle constitution de notre canton va permettre la nomination d'un Président du Conseil d'Etat pour la durée de toute une législature. Elle souligne à son article 146 la vocation internationale de Genève en tant que centre de dialogue, de décision et de coopération internationale.

Nous demandons donc l'institution d'une direction aux affaires de la Genève internationale et son rattachement au dicastère du Président du Conseil d'Etat. Cette direction devra regrouper tous les organismes intervenant au sujet de la Genève internationale et faire la liaison avec la Confédération.

Nous demandons également que soit créée une nouvelle politique publique concernant uniquement la Genève internationale venant s'ajouter à celles énoncées dans le budget.

Pour terminer, nous souhaitons que le rôle de Genève et son Esprit soit réaffirmés en étant enseignés prioritairement durant les différentes périodes de l'enseignement obligatoire.

Il ne faut pas que le travail de nos glorieux ancêtres soit perdu par un manque d'intérêt, un repli sur soi.

La Genève internationale fait partie intégrante de Genève. Il ne suffit pas de le penser ou le dire, il faut chaque jour la construire.